

REGLEMENT PARTICULIER 2024 / 2025

DMU15-7(Masculin - U13)

Minimes Garçons

ART.1



Le Comité Départemental " **DISTRICT TERRIEN** " organise pour la saison 2024 / 2025, un championnat « DMU15-7(Masculin - U15) »: appelée

DMU15-7 en 3 niveaux TD4, TD5, TD6

Les clubs doivent être en règle avec l'article 1 des règlements départementaux, régulièrement qualifiés pour la saison en cours et avoir vu leur candidature retenue par la Commission Sportive du **DISTRICT TERRIEN**.

Les matchs se joueront en 4 x 8 minutes.

Prolongation de 5 minutes en cas d'égalité.

Intervalles : 2min entre le 1er et 2ème QT et entre le 3ème et 4ème QT Mi-temps de 5 min entre le 2ème et 3ème QT.

ART.2

L'horaire officiel des rencontres est fixé au **SAMEDI 18H30** sauf horaire indiqué.

ART.3

1^{ère} PHASE

La 1^{ère} phase du championnat se déroule en match aller-retour du 09 novembre au 15 décembre 2024 avec :

DMU15-7-2 TD4 : 4 poules de 4 équipes

- Les 2 moins bons 2^{èmes}, 3^{ème}, 4^{ème} des poules A, B et C et les 5^{èmes} des poules A et B du brassage **DMU15-7 TD4** A, B et C
- Les équipes classées 1^{er} et les 2 meilleurs 2^{èmes} du brassage **DMU15-7 TD5** A à D.

DMU15-7-2 TD5 : 5 poules de 4 équipes

- Les équipes classées 6^{ème} des poules A et B et le 5^{ème} de la poule C du brassage **DMU15-7 TD5** A, B et C.
- Les 2 moins bons 2^{ème}, les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} des poules de brassage **DMU15-7 TD5** A à D.
- Les équipes classées 1^{ère} et les 3 meilleurs 2^{èmes} des poules A à D du brassage **DMU15-7 TD6** A à D.

DMU15-7-2 TD6 : 6 poules de 4 équipes

- a) Les équipes classées 5^{ème} des poules de brassage DMU15-7 TD5 A à D.
- b) Les 16 équipes restantes du brassage DMU15-7 TD6 A à D.

ART.3

2^{ème} PHASE

Les équipes classées 1^{ère} et les 3 meilleurs 2^{èmes} du championnat DMU15-7-2 TD4 des poules A, B, C et D accèdent au championnat départemental.

La 2^{ème} phase du championnat se déroule en match aller-retour

Du 18 Janvier 2025 au 4 mai 2025 avec :

DMU15-7-3 TD4 : 3 poules de 6 équipes

- a) Le moins bon 2^{ème} et les équipes classées 3^{ème} des poules A, B, C et D du championnat DMU15-7-2 TD4.
- b) Les équipes classées 1^{ère} et 2^{èmes} et les 3 meilleurs 3^{èmes} des poules A, B, C, D et E du championnat DMU15-7-P2 TD5.

DMU15-7-3 TD5 : 3 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 4^{ème} des poules DMU15-7-2 TD4 A à D.
- b) Les 2 moins bon 3^{ème} des poules DMU15-7-2 TD5 A à E.
- c) Les équipes classées 1^{ère} et 2^{èmes} des poules A à F du championnat DMU15-7-P2 TD6.

DMU15-7-3 TD6 : 3 poules de 6 équipes (dont 3 exempts)

- a) Les équipes classées 4^{ème} des poules A à E du championnat DMU15-7-2 TD5.
- b) Les 10 équipes restantes du championnat DMU15-7-2 TD6

ART.5

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au :
24/25 février 2025 et 20/21 Avril 2025

PHASE FINALE

ART.6

Les phases finales auront lieu comme suit :

DMU15-7-3 TD4 – TD5 – TD6

Les équipes classées 1^{ère} et le meilleur 2^{ème} des poules A, B et C du championnat **DMU13 -7-3 TD4** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD4 BENJAMINS** comme suit :

Les 1^{ers} sont classés de 1 à 3 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Le meilleur 2^{ème} aura la position 4.

½ finales	Aller :	4 contre 1	3 contre 2
	Retour :	1 contre 4	2 contre 2.

Les ½ finales aller auront lieu le 31 mai et 01 juin 2025

Les ½ finales retour auront lieu le 07 et 08 juin 2025

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} places et les moins bons 2^{èmes} disputeront des matchs de classement (sur engagement) sur les week-ends du 17/18 mai 2025 + 24/25 mai 2025 + 31/01 Juin 2025.

CONDITIONS DE QUALIFICATION

Une équipe est vainqueur d'une ½ finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour.

Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations. Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74 Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

ART.7

FINALE TITRE

La FINALE aura lieu le 21 et 22 juin 2025 (aucune dérogation possible)

Le vainqueur DMU15 TD4 recevra lors de la finale le trophée STEPHANE HERBAUT.

Le vainqueur DMU13 TD5 recevra lors de la finale le trophée SAMUEL BAYART.

Le vainqueur DMU13 TD6 recevra lors de la finale le trophée AISSA RACHEM.

ART.8

PARTICIPATION AUX PHASES FINALES ET A LA FINALE

a) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité de la saison.

b) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification.

* « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 20 rencontres jouées, cela équivaut à 13 rencontres jouées.

Pour une saison avec 18 rencontres jouées, cela équivaut à 12 rencontres jouées.

Pour une saison avec 16 rencontres jouées, cela équivaut à 10 rencontres jouées.

Pour une saison avec 14 rencontres jouées, cela équivaut à 9 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Départementale Jeunes calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux minimes surclassées et aux benjamines surclassées.

Exemples :

- une poussine qui aurait joué au moins une rencontre en U13, ne pourrait participer aux phases finales DFU11-7 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Jeunes.

module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Jeunes.